



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #245-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Justine

Conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 5 mars 2026, le projet de règlement #245-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement #245-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 2 avril 2026 à 19 h 30, à la Mairie au 167, route 204, Sainte-Justine;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à la Mairie au 167, route 204, Sainte-Justine situé, durant les heures d'ouverture.

FAIT À SAINTE-JUSTINE, CE 16 MARS 2026


Frédéric Giguère

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Frédéric Giguère directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon sergent d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité, entre 9 h et 16 h 30 le 16^e jour du mois de mars 2026 conformément au Règlement numéro 239-25 sur les modalités de publication des avis publics.


Frédéric Giguère

Directeur général et greffier-trésorier



SAINTE-JUSTINE